
Numéro de l'intervention: 287-2011
Type d'intervention: **Motion**

Déposée le: 19.09.2011

Déposée par: Blank (Aarberg, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgente: Non 24.11.2011

Date de la réponse: 23.11.2011 Adoption et classement
Numéro de l'ACE 1963/2011
Direction: POM

Situation intenable au centre d'accueil pour réfugiés de Kappelen-Lyss

Le Conseil-exécutif est chargé

- de mettre fin aux agissements criminels (cambriolages, vols etc.) des habitants du centre d'accueil pour réfugiés de Kappelen-Lyss,
- de prendre des mesures durables afin de garantir la sécurité de la population vivant autour du centre de Kappelen-Lyss.

Développement

Depuis la réouverture du centre pour requérants d'asile de Kappelen-Lyss, qui a brûlé en février 2010, le voisinage du centre, en particulier Lyss, est le théâtre d'un grand nombre de cambriolages, de vols etc. Alors que les autorités et les responsables du centre sont restés longtemps sans réagir, ils ont fini par céder aux pressions des autorités de Lyss et passer à l'action (cf. article dans le *Bieler Tagblatt* du 14 septembre 2011). Différentes mesures ont été prises, ce qui a permis de réduire quelque peu le nombre des délits. Renseignements pris auprès des autorités, des compagnies d'assurance et de la population, la situation n'a encore rien de serein. Le nombre de délits commis dans le secteur est nettement plus élevé désormais qu'avant la réouverture du centre. La population n'est plus disposée à le supporter. C'est pourquoi il faut tout entreprendre, au niveau de la direction mais aussi à celui de la police, pour reprendre la situation en main. La présence policière à Lyss, en particulier, est insuffisante, et il faut augmenter les contrôles même à l'intérieur du centre. Etant donné que 40 pour cent des charges de personnel de la Police bernoise, soit plus de 100 millions de francs, sont des charges de personnel qui ne sont pas directement imputables à l'accomplissement des tâches essentielles de la police, rien ne semble donc pouvoir s'y opposer. L'un des objectifs d'effet de la police est le suivant : Maintien et contribution à l'augmentation du sentiment de sécurité de la population par un travail de police à l'écoute du citoyen ». A Lyss, cet objectif est actuellement loin d'être atteint.



Réponse du Conseil-exécutif

La réouverture du centre pour demandeurs d'asile de Lyss a coïncidé avec les troubles en Afrique du Nord et au Proche Orient. De très nombreux demandeurs d'asile hébergés dans ce centre viennent de ces régions en crise.

Le Conseil-exécutif tient d'abord à souligner que la présomption d'innocence s'applique toujours lors de procédures pénales en cours. Tel est aussi le cas sans restriction pour les demandeurs d'asile du centre de Lyss. La Police cantonale (POCA) confirme que les infractions et vols ont fortement augmenté à Lyss durant le premier semestre 2011. Ce phénomène ne se limitait cependant pas à Lyss; la même tendance a pu être constatée dans tout le canton ainsi qu'au plan national. Pendant la période estivale, les vols dans les voitures se sont multipliés de manière générale, tout comme les vols de téléphones portables, de sacs à main et de porte-monnaies. De nombreux vélos ont également été dérobés pour être utilisés.

Le Conseil-exécutif conteste les déclarations selon lesquelles les autorités n'auraient pas réagi jusqu'ici. Bien avant le début du printemps arabe, un groupe de travail sur la sécurité mené par le maire de Lyss, M. Andreas Hegg, a été mis sur pied pour discuter des répercussions possibles sur les centres d'accueil et définir un plan d'action. Le groupe se composait de personnes représentant la commune, la préfecture, l'autorité de police des étrangers, la POCA, la direction du centre de Lyss ainsi que l'organisation Asile Bienne et Région.

La population ressent une certaine insécurité face aux demandeurs d'asile présents dans le centre, dans ses alentours et à la gare ainsi qu'à l'augmentation de la petite criminalité. Afin de répondre au besoin subjectif de sécurité de la population de Lyss, les autorités concernées ont pris diverses mesures. La POCA a réagi dans la mesure de ses possibilités et a déclaré que Lyss constituait une priorité pour la police. Elle a accru sa présence, intensifié son travail de prévention et renforcé ses activités d'investigation. Ces mesures ont permis d'appréhender plusieurs délinquants et, lors de diverses perquisitions, de saisir des biens provenant d'infractions et de les restituer aux personnes lésées. Une partie des vélos volés ont été retrouvés. Certains délinquants ont fait l'objet d'une interdiction d'entrer dans Lyss. Suite à ces événements, la POCA et l'Office de la population et des migrations (OPM) ont jusqu'ici traités 46 mandats de renvoi ou d'expulsion. Selon un accord passé entre l'OPM et l'Office fédéral des migrations, les dossiers de demandeurs d'asile d'Afrique du Nord et de demandeurs d'asile accusés ou condamnés sur le plan pénal sont traités en priorité.

Le 19 juillet 2011, l'OPM a augmenté l'effectif du personnel de sécurité au centre d'accueil de Lyss: entre 22h et 7h, deux personnes contrôlent systématiquement l'accès. En outre, deux personnes du service d'ordre patrouillent la nuit avec des chiens entre le centre et la gare. Ces mesures coûtent environ 50 000 francs par mois. L'OPM a également pris des mesures en termes de construction, notamment en grillageant les fenêtres du sous-sol et du rez-de-chaussée et en installant des détecteurs de mouvement munis de projecteurs pour dissuader des personnes non autorisées de passer la nuit dans le centre d'accueil de Lyss; ces mesures s'élèvent à quelque 13 000 francs.

Dans le cadre d'un projet pilote de six mois lancé en septembre 2011 en collaboration avec la POCA et des entreprises de sécurité privées, l'OPM effectue de temps en temps des contrôles inopinés des personnes et des logements dans tous les centres d'accueil cantonaux. Les personnes chargées de ces inspections sont habilitées à interdire l'entrée et le périmètre aux demandeurs d'asile non autorisés, en partant du principe qu'une intervention précoce et appropriée aux circonstances peut désamorcer une situation délicate. Cette présence accrue doit permettre de calmer la situation générale.

La Direction de la police et des affaires militaires s'est notamment fixée comme priorité de mettre à exécution le départ autonome, contrôlé et dans le délai imparti des personnes tenues de quitter le territoire. Celles-ci peuvent être encouragées à partir par une aide médicale ou financière au retour ou dans le cadre d'un projet individuel. De telles offres exis-

tent déjà au plan fédéral. Une offre cantonale supplémentaire permet toutefois à l'OPM d'agir de manière plus ciblée et rapide. Plus l'offre est sollicitée tôt et souvent, plus les décisions des autorités seront accueillies favorablement et plus les coûts pourront être réduits en matière d'aide sociale ou d'aide d'urgence, de détention ou encore de renvoi ou d'expulsion par la force.

Au centre de Lyss, qui héberge des personnes dont la procédure d'asile est en cours, l'OPM se concentre sur les personnes d'Afrique du Nord dont la demande d'asile relève de la procédure de Dublin. L'OPM incite ces personnes à retourner dans leur pays d'origine plutôt que dans l'Etat membre compétent de l'Accord de Dublin sur le pays de premier asile.

Proposition: adoption et classement de la motion.

Au Grand Conseil